

CLINIQUE DU DOCTEUR LOUBET, Hanoï (1922-1933)

Maurice Alexandre Marie LOUBET

Né à Tournay (Hautes-Pyrénées), le 25 mai 1876.
Marié en 1903 à Henriette Josèphe Yvonne Dario.
Remarié à Hanoï, le 22 mars 1930, avec Jeanne Emélie Ducrozet.

Externe des hôpitaux de Toulouse (1896).
Médecin aide-major de 2^e classe au 121^e rég. d'infanterie (1900).
médecin major de 2^e classe du 9^e d'infanterie.
à l'Hôpital de Vichy (mai-sept. 1908).
Lutte contre une épidémie de choléra à Tunis (1909).
Médecin-major au corps de débarquement de Casablanca (1911).
Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 14 juillet 1915) : médecin-major de
1^{re} classe (Maroc).
En mission à l'hôpital de Port-Saïd (Égypte)(1918)
Médecin à Hué (Annam)(1920).
Directeur de l'hôpital provincial de Son-tay (Tonkin)(mai 1920).
En retraite (déc. 1921).
Médecin civil libre à Hanoï (1922).
Conseiller municipal de Hanoï, membre de la commission d'hygiène (nov.
1923).
Administrateur de la Société agricole de Bim-Son : plantation de café au Thanh-
Hoa (Nord-Annam).
Médecin à La Chartre-sur-le-Loir (Sarthe)(1934).
Décédé à La Chartre-sur-le-Loir, le 25 juin 1939.

MINISTÈRE DE LA GUERRE ARMÉE ACTIVE (*JORF*, 8 février 1900)

Corps de santé militaire

Par décret en date du 6 février 1900, les soixante et un élèves de l'école du service de santé militaire reçus docteurs en médecine, dont les noms suivent, ont été nommés au grade de médecin aide-major de 2^e classe pour prendre rang du 1^{er} février 1900 et provisoirement dans l'ordre ci-après. Ces aides-majors sont pourvus de l'emploi de médecin aide-major de 2^e classe élève à l'école d'application du service de santé militaire :

Loubet (Maurice-Alexandre-Marie).

ARMÉE ACTIVE
(*JORF*, 1^{er} février 1902)

Corps de santé militaire
Maintenu au 121^e rég. d'infanterie.

DANS L'ARMÉE
(*La France de Bordeaux*, 26 mars 1908)

Mutations
Corps de santé militaire
Hôpital de Vichy, du 14 mai au 13 septembre : Loubet, médecin major de 2^e classe, du 9^e d'infanterie.

1909 : lutte contre une épidémie de choléra à Tunis.

Mariage
(*L'Écho de Paris*, 7 mars 1912)

En l'église Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse, vient d'être célébré le mariage du capitaine Faveris, fils du colonel, décédé, et de M^{me} Faveris, avec M^{lle} Marguerite Dario, fille du commandant et de M^{me} Dario, tous deux décédés, sœur du capitaine Dario, de l'infanterie coloniale, et belle-sœur du [docteur Loubet, médecin-major au corps de débarquement de Casablanca](#).

Le chanoine Pottier, archiprêtre de la cathédrale de Montauban, oncle de la mariée, a transmis aux jeunes époux la bénédiction que le Saint-Père avait daigné leur accorder.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
ARMÉE ACTIVE
(*JORF*, 6 janvier 1915)

Promotions
Corps de santé militaire
Au grade de médecin-major de 1^{re} classe.
(Choix.) M. Loubet (Maurice-Alexandre-Marie), médecin-major de 2^e classe, hors cadres aux troupes d'occupation du Maroc occidental, en remplacement de M. Cauvet, promu.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la guerre
(*Journal officiel de la République française*, 14 juillet 1915)

Santé
Médecins

Chevalier
M. Loubet, médecin-major de 1^{re} classe (Maroc).

Nécrologie
(*La France militaire*, 27 janvier 1918)

Le capitaine Dario, du 7^e régiment d'infanterie coloniale, interné à Ellwangen (Allemagne) depuis 1914, décédé dans ce camp. Sa famille a eu la consolation de recevoir cette citation : « Chargé le 22 août 1914, à Saint-Vincent (Belgique), de jeter sa compagnie déployée sur la gauche du 7^e colonial, engagé à fond, a magnifiquement enlevé ses hommes, les a entraînés sur la position indiquée, où ils ont, sous sa direction, fortement retardé l'avance ennemie. Grièvement blessé sur le champ de bataille, est tombé aux mains de l'ennemi. » Ce brave officier était la fils du commandant Dario, décédé il y a quelques années, et le beau-père du commandant Paderis, aux armées, et du [docteur Loubet, en mission en Égypte](#).

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 1037)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 17 mai 1920 :
M. Loubet (Maurice-Alexandre-Marie), médecin-major de 1^{re} classe des troupes coloniales, placé hors cadres et mis à la disposition du résident supérieur en Annam, par arrêté du 22 janvier 1920, est mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin pour compter du jour de son départ de Hué.

La solde et les accessoires de solde de M. Loubet sont à la charge du Budget local du Tonkin.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 1053)

Par arrêté du résident supérieur p. i. au Tonkin, en date du 25 mai 1920 :
M. Loubet (Maurice, Alexandre, Marie), médecin-major de 1^{re} classe des troupes coloniales hors cadres, venant d'Annam, est désigné pour assurer le service médical du 6^e secteur Son-tay et Hung-Hoa (toute la rive droite du fleuve Rouge de la province de Phu-Tho), conformément à l'arrêté du 22 août 1916.

Il assurera en outre la direction de l'hôpital provincial de Son-tay.

Il aura droit, en cette qualité, à une indemnité provisoire de cent piastres (100 p. 00) par mois.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 1147)

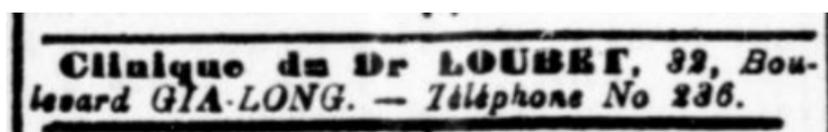
Par arrêté du résident supérieur p. i. au Tonkin, en date du 5 juin 1920 :
M. Loubet, médecin-major de 1^{re} classe hors cadres, chargé du 6^e secteur médical, est désigné pour assurer le service d'inspection des viandes de boucherie du centre de Sontay.

Il recevra en cette qualité une indemnité annuelle de deux cent quarante piastres (240 p. 00). prévue au tableau annexe à l'arrêté du 13 février 1916, à compter du jour de sa prise effective de service.

(Bulletin administratif du Tonkin, 1921, p. 2687)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 17 décembre 1921, M. Loubet (Maurice-Alexandre-Marie), médecin-major de 1^{re} classe des troupes coloniales, en service hors cadres au Tonkin, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à titre d'ancienneté de services, est réintégré dans les cadres pour compter du jour de son départ de Sontay.

Hanoï
Publicité
(L'Avenir du Tonkin, 17 mars 1922)



CLINIQUE DU DOCTEUR LOUBET
32, boulevard Gia-Long — Téléphone n° 236.

Service de santé des troupes coloniales
Affectations
(L'Avenir du Tonkin, 29 mars 1923)

Au grade de médecin-major de 1^{re} classe
M. Loubet (Maurice-Alexandre-Marie), médecin major de 1^{re} classe, retraité, à Hanoï, 32, boulevard Gia-Long. — Mis à la disposition du général commandant supérieur des troupes de l'Indochine.

Hanoï
(L'Avenir du Tonkin, 15 et 20 septembre 1923)

CLINIQUE DU DOCTEUR LOUBET
ex-chirurgien des hôpitaux de Tunis, Fez, Rabat, Casablanca (Maroc), Port-Saïd (Égypte) et Hué.
Chirurgie générale — Accouchements
Réouverture le 13 septembre
Accouchement et soins consécutifs à la clinique ou à domicile : cent piastres
32, boulevard Gia-Long — Hanoï.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 novembre 1924)

Nos malades. — Nous apprenons que madame de Magnières, l'aimable femme du sympathique résident de Bac-Kan, est entrée à la clinique du docteur Loubet, boulevard Gia-Long. Nous formons des vœux pour son prompt rétablissement.

MESURES PROPHYLACTIQUES CONTRE LE CHOLÉRA
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1926)

Le docteur Loubet a écrit à un journal d'Hanoï la lettre suivante :

Hanoï, le 10 juin 1920 .

Monsieur le directeur,

Je lis dans votre journal de ce jour que, jusqu'ici, Hanoï a été préservé de ce terrible fléau grâce aux mesures prises.

Malheureusement, je crois qu'il n'en est rien et, pour ma part, je viens de constater un cas très net cette nuit, aux portes de la ville, et qui a évolué en moins de 24 heures puisque le malade est décédé ce matin à 9 heures. Aujourd'hui : deux nouveaux cas.

À ce sujet, permettez-moi quelques réflexions et quelques suggestions sur la prophylaxie de cette maladie et sur les moyens que nous possédons actuellement pour nous en préserver. Et tout d'abord, a-t-on fait ici ce qu'il était élémentaire de faire pour préserver notre grande cité, encerclée et menacée un peu de tous les côtés ?

A t-on établi un cordon sanitaire autour de la ville avec contrôle des allées et venues sur nos routes, fleuve, chemins de fer ?

A-t-on pris des mesures «le surveillance sur le marché d'Hanoï ?

Le service des bouages et vidanges est-il actuellement l'objet d'une surveillance spéciale ? Pour ma part, je ne le crois pas et, dimanche encore à midi, sur la route de Sontay, je voyais les coolies vendangeurs manipuler leur précieuse denrée et la vendre aux nhaqués des villages voisins tout comme dans le passé. Le choléra étant essentiellement transmissible par les matières fécales en temps d'épidémie, tout commerce de ce genre devrait être formellement interdit et les bouages de la ville devraient être rassemblés dans une fosse commune et désinfectés sur le champ.

Voilà quelques éléments de prophylaxie urbaine qui s'imposent au premier chef et il y en a bien d'autres...

Pour la prophylaxie familiale qui vise la protection individuelle, voici à mon avis ce [qu'il faut recommander à la] population.

Le choléra se développe directement par les malades et les non malades porteurs de germes et, indirectement, par les eaux de boisson et aliments crus pollués. La prophylaxie et l'isolement des malades regarde le médecin qui en a la charge et les pouvoirs publics.

Les porteurs de germes sont difficiles à dépister et nous avons peu d'action sur eux en dehors du laboratoire.

La question des eaux de boisson est simple à résoudre ; bien que l'eau d'Hanoï paraisse saine, il y a tout avantage à la consommer bouillie.

Dans la banlieue, les indigènes qui consomment l'eau des mares doivent, de toute nécessité, la consommer bouillie.

Il est un médicament qui, en cas d'épidémie de choléra, fait merveille, c'est le permanganate de potasse : le vibrion cholérique, microbe et agent propagateur de la

maladie, est très sensible aux faibles doses. Une eau faiblement colorée en violet (contenant à peine 5 à 10 centigrades de permanganate par litre) surgit à détruire le vibrion et peut être consommée en quantité modérée en temps d'épidémie dans un secteur contaminé. Le permanganate peut détruire le vibrion chez les porteurs de germes et chez les personnes en imminence de maladie.

À ce sujet, permettez moi de vous conter une anecdote personnelle.

Il y a dix-sept ans, je me trouvais à Tunis au moment d'une grosse épidémie de choléra qui évolua d'une façon brutale et occasionna plus de 30.000 décès à Tunis et dans les environs immédiats.

La population européenne et une bonne partie de la population indigène avait évacuée la ville infectée et nous ne restions à Tunis qu'une poignée d'Européens, quelques militaires fonctionnaires et une quinzaine de médecins.

Nous avons organisé la région en secteur pour mieux surveiller et lutter contre la maladie. Pour ma part, j'avais un secteur de la banlieue Nord de Tunis qui comprenait en particulier une grosse agglomération de 400 habitants, le village de Djibibina. En moins de huit jours, les deux tiers de la population frappée par le mal avaient disparu. Il s'agissait d'une contamination massive par l'eau de boisson que je parvins assez facilement à dépister. Le village n'avait qu'un puits unique sur la margelle duquel on venait la nuit laver les cadavres (suivant la coutume arabe). Les mesures prises immédiatement (interdiction de laver les cadavres et nettoyage du puits au permanganate) arrêterent la maladie aussi rapidement qu'elle avait apparu. Au bout de quatre jours, le choléra avait disparu.

Les indigènes se rendant compte des bienfaits du permanganate ne voulurent boire pendant longtemps que de l'eau rosée et, deux années encore passant dans la localité, je trouvais un chaouch préposé à la garde du puits et mettant journallement quelques grammes du précieux médicament pour conserver à l'eau sa bonne couleur salutaire.

Excusez cette anecdote vraie et dont se dégage la conclusion suivante :

En temps d'épidémie dans un quartier menacé, se laver plusieurs fois par jour la bouche avec une faible solution de permanganate et en boire même quelques gorgées. Ce n'est peut être pas très fameux au goût mais le remède est souverain et facile.

Une autre recommandation qui s'impose aussi au premier chef, c'est l'abstention de toute crudité : salade, légumes ou fruits en période de choléra.

Enfin, comme moyen vraiment prophylactique de protection, nous avons à notre disposition un agent de premier ordre : c'est la vaccination anticholérique.

Elle est effectuée par deux injections à une semaine d'intervalle presque indolores et sans réactions.

Elle ne préserve pas absolument du choléra mais elle abaisse la mortalité chez les vaccinés à des proportions infimes alors que les non vaccinés meurent dans la proportion de 60 à 80 % et même plus suivant la gravité des épidémies. Je vous prie, Monsieur le directeur, d'excuser ces suggestions un peu longues mais je les crois utiles et il est bon que la population européenne et indigène les connaissent.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Docteur LOUBET.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1927)

Nous apprenons avec plaisir que madame Albert Dassier, la charmante jeune femme du sympathique co-directeur du grand Garage Aviat, croix de guerre, a donné naissance ce jour à un fils, 32, bd. Gia-Long, à la clinique du docteur Loubet.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1928)

Commission de contrôle des soins médicaux à Hanoï. — Sont prorogées jusqu'au 31 janvier 1928, les attributions conférées à M. le docteur Loubet par l'arrêté du 2 mars 1927.

M. le docteur Loubet percevra, jusqu'à cette date incluse, l'indemnité mensuelle de quarante piastres attachée à ces attributions.

.....

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1929)

Heureuse naissance. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance — survenue le 2 mai à la clinique du docteur Loubet, boulevard Gialong à Hanoï, de Michel, Gaston, Paul, fils de M. [Pierre Scalla] le débitant général des alcools à Dap-Cau et de madame Scalla, petit-fils de M. le directeur général honoraire des Douanes et de M^{me} Scalla, tous si sympathiquement connus.

Nos meilleurs compliments aux parents et aux grands-parents et nos souhaits au bébé.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1929)

Renversé par un pousse — Le 9 août 1929, à 18 h. 30, un pousse dans lequel se trouvait M. le docteur Loubet, demeurant 32, bd Gia-Long, venant de Gia-Làm et passant sur le pont Doumer a été accroché et renversé par un pousse de Gia-Làm de l'entreprise Lê tê Chàn portant le n° 2, dont le coolie a pris la fuite au moment de l'accident. M. le docteur Loubet, en tombant, a été contusionné sur le côté gauche du corps. Une enquête est en cours.

Nous adressons à M. le docteur Loubet nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1929)

Heureuse naissance. — Nous avons le plaisir d'apprendre la naissance à la clinique du docteur Loubet, 32, boulevard Gia-Long, de Robert Félix, fils de M. d'Argence, le sympathique brigadier des Douanes à Sontay, et de M^{me}, née Turgetto.

Nos compliments aux parents et nos meilleurs vœux de prospérité à notre jeune concitoyen.

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1930)

Mariages — Aujourd'hui, samedi, 22 mars 1930, ont été célébrés les mariages suivants :

2°) à 16 h. 30 : M. Maurice Alexandre Marie Loubet, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur avec M^{me} Jeanne Emélie Ducrozet, tous deux domiciliés à Hanoï. Les témoins étaient : Robert Hippolyte de Magnières, résident de France, domicilié à Bac-Ninh, et Gustave Demolle, hôtelier, vice-président de la chambre de commerce, domicile à Hanoï.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1931)

Nos malades. — Madame Loubet, l'aimable femme du distingué chirurgien, est assez sérieusement souffrante.

Nous sommes persuadé que les excellents soins qui lui seront prodigués par son mari la ramèneront promptement à la santé.

194, quai Clemenceau, Hanoï

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1931)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bainier-Pnom-Penh-Hanoi.pdf

Naissance. — Nous apprenons l'heureuse naissance, à la nouvelle clinique du Dr Loubet, 194, quai Clemenceau, de Jacques, fils de monsieur Debord, du garage Bainier, et de M^{me}, née Gauthier. — Nos compliments aux parents et nos meilleurs vœux de prospérité à notre jeune concitoyen.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1931-31 décembre 1932)

CLINIQUE du docteur LOUBET
194, quai Clemenceau Hanoï
Chirurgie Générale — Accouchements.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1931)

Nos malades. — M. Delaunay le sympathique receveur des Douanes et Régies de Phu-Lo, est entré il y a quelques jours à la nouvelle clinique du docteur Loubet (194, quai Clemenceau) pour y subir une intervention chirurgicale: celle-ci a parfaitement réussi.

Nous formons des vœux pour son prompt rétablissement.

AUX APPROCHES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

L'effort du commerce local en pleine crise

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1931)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi_Commerces-1932-1933.pdf

La clinique du docteur Loubet fait vraiment bel effet. Le distingué praticien était fort bien boulevard Gia-Long ; il a voulu mieux encore et ses nouvelles installations sont un modèle du genre.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1933)

Le départ en congé de M. le docteur et de madame Loubet. — Après treize années de séjour ininterrompu en ce pays, le docteur et madame Loubet s'appêtent à nous quitter pour aller jouir de quelques mois de congé en France.

M. le docteur Loubet, praticien très distingué, s'était entièrement consacré aux soins des malades et la clinique qu'il ouvrit d'abord boulevard Gia-Long pour la transporter ces temps derniers quai Clemenceau représentait l'établissement médical moderne tel qu'on le trouve installé dans les plus grandes villes de France.

C'est à la clinique du Docteur Loubet qu'au lendemain des élections au Conseil supérieur des colonies, fut transporté notre ami M. Marius Borel ; la science du docteur triompha tandis que madame Loubet, jour et nuit au chevet du malade — infirmière modèle — prodiguait à M. Marius Borel les soins les plus dévoués.

M. le docteur et madame Loubet rentrent France par le Nord ; nous les verrons revenir ici avec plaisir. En attendant, ayant bien travaillé, longuement travaillé dans ce pays, qu'ils jouissent d'un congé agréable et réparateur et que M. le docteur Loubet, trouve en excellente santé madame Loubet, sa mère qui porte allègrement en souhaitant ardemment le retour de son fils, ses 88 ans bien sonnés.

EN MÉTROPOLE

V. — Assistance publique.

(Janvier 1934.)

NOMINATIONS.

(*Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 30 avril 1934)

Sont nommés :

En qualité de médecin du service des Enfants assistés de la Seine, à titre provisoire, pour la circonscription médicale de La Chartre-sur-le-Loir (agence de Saint-Calais), en remplacement de M. le docteur Gaillard, démissionnaire :

M. le docteur Loubet (Maurice-Alexandre-Marie).

MUTATIONS

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 août 1934)

Par décision du 11 juillet 1934, les mutations suivantes ont été prononcées :

À la disposition du service de santé de la 4^e région

M. Loubet (Maurice-Alexandre-Marie), médecin commandant précédemment à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine.

(L'Ouest-Éclair, 27 octobre 1934)

le docteur Loubet, de La Chartre-sur-le-Loir, a constaté le décès.

(Le Jour, 28 juin 1939)

(Le Petit Bleu, 29 juin 1939)

On annonce la mort :

— Du docteur Maurice Loubet, survenue à La Chartre-sur-le-Loir (Sarthe).
